

TAXE DE SEJOUR

Mode de calcul de la taxe de séjour pour un établissement non classé :

Exemple de calcul : 2 PERS ET 1 ENF séjournent en T2 N/C 14 jours

Pour un hébergement N/C à 700 €/semaine

Pour 2 adultes et 1 enfant hébergés.

Faire : $700 / 7 = 100$ € tarif nuitée

Faire 100 € / 3 personnes (adultes et enfant même s'il est exonéré au final) = $33,33$ €

$33,33$ € est le prix nuitée / personne

Puis calculer le taux journalier :

1/ Multiplier $33,33$ € x 5% = $1,67$ €

2/ Ajouter la taxe départementale (+10%) et la taxe régionale (+34%) :

$1,67 + 10\% = 0,17$ €

$1,67 + 34\% = 0,57$ €

Soit un taux journalier de :

$1,67$ € + $0,17$ € + $0,57$ € = $2,41$ €

NOTA BENE : Attention le taux ne doit pas dépasser le plafond de 4 €

Enfin pour faire le total dû sur le séjour entier :

$2,41$ € X 2 Pers X 14 Jours = $67,48$ €

$67,48$ € est donc le montant de la taxe de séjour à payer.